

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2014

OBJET :

Désignation d'un représentant au CNAS

Délibération n°5

Rapporteur : M. le Président

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle la délibération du 13 mai 2003, par laquelle le Conseil d'Administration a décidé l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Pour mémoire, le CNAS est une association chargée de délivrer des prestations d'action sociale en faveur des agents de la fonction publique territoriale avec des aides pour les événements de la vie (mariage/pacs, naissance, décès, déménagements...) et en faveur des enfants (aides rentrée scolaire, aides aux vacances...).

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, chaque collectivité et établissement public adhérent doit désigner un délégué représentant le collège des élus.

Il est précisé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseillers.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration de désigner un délégué au CNAS.

DELIBERATION

La candidature de Mme Nadine CADET est proposée.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la candidature de Mme Nadine CADET.

Nadine CADET est désignée déléguée du C.C.A.S. au C.N.A.S

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 3 juin 2014.

Extrait conforme

Le Président,

Michel BREUILLE